



Vendredi 1^{er} décembre 2023

Une passerelle surplombant l'Arve, lancement des travaux

Les travaux de construction de la passerelle reliant les deux bords de l'Arve au niveau du casino d'Annemasse et du centre commercial Shopping Etrembières, vont débuter en décembre 2023. La passerelle complète un maillage important en matière de liaisons piétonnes et de développement des modes actifs à Annemasse et sur l'agglomération.

Une passerelle pour les modes doux sécurisée et plaisante

Le projet, porté conjointement avec la commune d'Etrembières, traduit une volonté forte d'avoir une continuité du réseau piéton sur l'agglomération, de recréer des liens forts avec l'Arve et de relier les deux rives de cette rivière.

Les traversées de l'Arve sont rares sur la ville pour permettre aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite de rejoindre l'autre rive. C'est pourquoi cette nouvelle passerelle de **60 mètres de long par 8 mètres de haut et 3 m de large**, permettra de faciliter l'accès aux promeneurs, et de sécuriser la traversée qui doit se faire actuellement sur le pont d'Etrembières. L'aménagement du chemin de l'île en rive droite existe et est très emprunté, il se fera également dans l'avenir en rive gauche. La communauté de communes Arve et Salève a déjà intégré le passage par la passerelle dans son schéma cyclable à venir.

Une première phase de travaux commencera à partir du 11 décembre 2023 par l'abattage sélectif et la coupe d'arbres situés le long des berges. Le terrain a besoin d'être préparé pour permettre, à la fin du premier trimestre, la construction des appuis de la passerelle. Il s'en suivra l'assemblage de la passerelle au printemps puis son installation définitive à l'aide d'une grue. Ainsi, le chemin des îles au niveau des travaux, **sera fermé à toute circulation piétonne pendant toute la durée des travaux** de la passerelle, à savoir jusqu'au mois d'**octobre 2024**.

Le vélo sur l'agglomération

La Ville a reçu en 2023 le **label Ville à vélo**, pour son engagement dans la promotion des pratiques cyclistes et les aménagements qu'elle réalise en ce sens. Sur Annemasse il existe **20,5 km d'aménagements cyclables** avec en moyenne 2,51 km de pistes et bandes cyclables créées chaque année. 500 arceaux (attaches-vélos) répartis dans l'ensemble de la ville, avec une capacité de 1000 vélos permettent de développer ce mode de transport pour circuler sur l'agglomération.



CONTACT

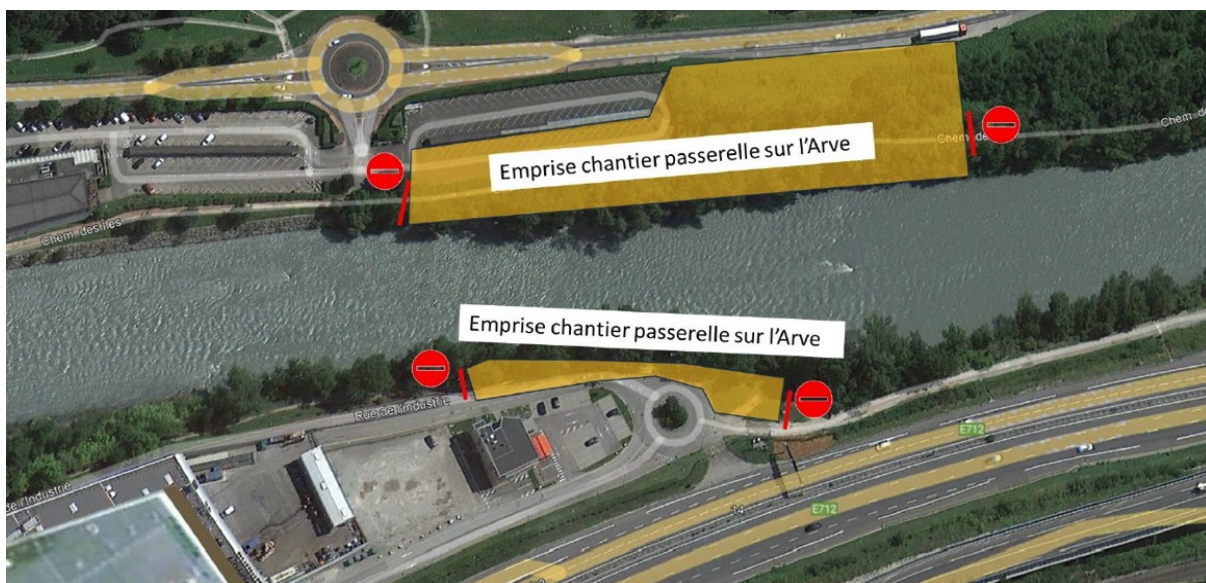
CORALINE MARTINS

04 50 95 07 00 - Poste 3089

coraline.martins@annemasse.fr

La voie verte qui traverse Annemasse Agglo sur 12km sera prolongée jusqu'à l'esplanade François Mitterrand dans les années à venir, une volonté de développer les modes alternatifs à la voiture et de limiter la pollution. Sur notre territoire, l'itinéraire de la ViaRhôna traversera l'agglomération du **nord-est au sud-ouest**. Afin de répondre aux critères de **confort** et de **sécurité**, la ViaRhôna utilise des voies vertes, des pistes cyclables et des voies à partager à faible trafic. Elle permettra de rallier le lac de Machilly, de pédaler au milieu des vignes avec la vue sur le **massif des Voirons**, et de desservir la **gare d'Annemasse**, ou encore de longer l'Arve et d'accéder au téléphérique du Salève.

L'emprise du chantier



Vues 3D du projet Agence//K//architectes

